

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018**

Secrétaire de séance : Daniel Vermare

Excusés : Cyril Perrasse, Géraldine Obriot

### **► Validation du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2018 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

### **► Compte-rendu des délégations du Maire :**

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec DICT Services pour un montant de 75 € H.T. pour le traitement des déclarations préalables de travaux sur les voiries communales..

### **► Délibération autorisation signature régularisation de terrain :**

*Ce point a été ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.*

Monsieur le Maire explique que consécutivement à la modification du tracé de la voirie communale au lieu dit « Les Vernes » (dans les années 1990), il est nécessaire de régulariser l'échange verbal de terrain effectué à l'origine avec M.Serge Collomb, par la production d'actes notariés, précisant les surfaces rétrocédées (899 m<sup>2</sup>) et les surfaces acquises (867 m<sup>2</sup>). Monsieur le Maire précise que les parcelles de terrains rétrocédés constituant des délaissés de voirie ne nécessitent pas d'enquête publique préalable et que cette transaction se fait à l'Euro symbolique, avec dispense de paiement. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette régularisation telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

### **► Délibération subvention à l'association « La Fabrik » :**

*Ce point a été ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.*

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe pris lors de la dernière réunion du Conseil Municipal concernant un soutien de 500 € à l'association « La Fabrik' » pour l'accueil d'un spectacle dans la commune. Il ajoute que ce soutien comprend aussi la mise à disposition de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **► Délibération modification de la convention des autorisations des droits des sols :**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) dispose d'un service Urbanisme. Dans la continuité de ce qui était proposé dès 2015 par le Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais (SIMOLY), ce service apporte une aide aux Communes en matière d'application du droit des sols (ADS). Les modalités de mise en œuvre des missions de pré-instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et de participation financière de la Commune sont précisées dans une convention. Cette convention nécessite un réajustement de la participation forfaitaire qui passe de 1,00 à 1,30 € par habitant, soit au total une participation provisionnelle 2018 qui s'élève à 1 434,24 €

Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **► Délibération appel d'offres mutualisé / marché assurances :**

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais propose et assure la coordination d'un groupement de marché en matière d'assurance pour les communes du territoire. Au vu des besoins de la commune, Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement pour un montant de 157 € H.T. De plus, il est nécessaire de désigner un représentant à la Commission d'appel d'offres. Monsieur le Maire propose Daniel Vermare.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion et désigne Daniel Vermare en tant que représentant à cette commission.

► **Délibération CCMDL pour la modification de l'attribution de compensation :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées chargée de déterminer les transferts de charges entre communes et communauté de communes a rendu son rapport en date du 5 septembre 2018.

Cette révision d'attribution de compensation est effectuée dans le cadre de l'harmonisation de la compétence voirie (prise en compte des interventions communales et retour à une situation antérieure pour les communes de l'ex.CCCL) et d'une restitution de la compétence réseau des médiathèques à la commune de Ste Catherine. Monsieur le Maire demande d'approuver ce nouveau rapport.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

► **Délibération approbation des avenants pour le marché public de la Halle-Préau :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'avenant au marché de travaux à procédure adaptée signé avec les différentes entreprises retenues pour la construction de la Halle-Préau.

Entreprise	Montant de base H.T	Avenant	Total H.T	%
<b>Ets LACASSAGNE Lot n°1</b> Terrassement VRD	104041,26 €	+ 4696,73 €	108737,99 €	4.5
<b>Ets THIVILLIER Lot n°2</b> Maçonnerie	173394,99 €	- 10006,68 €	163388,31 €	
<b>Ets LIBERCIER Lot n° 3</b> Charpente Couverture	110163,43 €	+ 5938,93 €	116102,36 €	5.4
<b>Ets SUPER Lot n°4</b> Etanchéité Zinguerie	6262,67 €	+ 1222,10 €	7484,77 €	19,5
<b>Ets LARDELLIER Lot n° 5</b> Serrurerie Métallerie	37342,80 €	- 3150,00 €	34192,80 €	
<b>Ets LARDY Lot n° 6</b> Plâtrerie Peinture	7124,02 €	- 1422,45 €	5701,57 €	
<b>Ets ARCHIMBAUD Lot n° 7</b> Carrelage Faïence	3199,99 €	- 159,92 €	3040,07 €	
<b>Ets EGDB Lot n° 8</b> Plomberie sanitaires	6263,90 €	- 498,00 €	5765,90 €	

Monsieur le Maire donne les précisions suivantes pour les lots ayant des plus values :

Concernant le lot n°1, il s'agit pour l'essentiel de travaux supplémentaires sur le réseau d'eaux pluviales sous la construction ainsi que des modifications en cours de chantier.

Concernant le lot n°3, il s'agit d'une modification de plans et une partie de toiture supplémentaire.

Concernant le lot n° 4, il s'agit d'une différence de métré.

M. le Maire rappelle la délibération en date du 28 mars 2018 et concernant l'avenant n° 1 pour le lot n°9 (Ets EGDB) pour travaux électricité..

Au total, M.le Maire signale une moins value de 2 047 €, soit 0,40 % du marché initial avec options.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

► **Lotissement communal : lancement et débat :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite du projet de lotissement communal. Après débat, il est décidé de réaliser un courrier pour appel d'offres à des aménageurs.

► **Comptes-rendus de réunions de commissions intercommunales :**

- Assainissement : Daniel Vermare nous fait le compte rendu d'une réunion préalable au transfert obligatoire vers la CCMDL de cette compétence communale, qui devra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une enquête détaillée aura lieu début octobre avec le bureau d'études Bert Consultant, chargé d'établir un état des lieux dans chaque commune concernée.

► **Questions diverses :**

- Bar-Restaurant : Monsieur le Maire rappelle que l'architecte retenu pour l'aménagement du bar-restaurant va rendre un projet technique (avant chiffrage) dans les prochains jours.